



Mieux faire connaître le handicap psychique

Le saviez-vous ?

Le handicap psychique : plus de 25% des causes de handicap en entreprise



Parfois confondu avec le handicap mental, déficience intellectuelle détectée précocement, le **handicap psychique** survient au cours de la vie, il altère la sphère relationnelle et comportementale tout en respectant habituellement les fonctions intellectuelles.

Souvent cyclique, il peut être dissimulé dans le monde du travail tout en créant des problèmes dans les équipes de travail et dans l'entreprise en général.

Il prend la forme de maladies telles que : dépression, burn-out, bipolarité, troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie), schizophrénie, psychoses, névroses, addictions diverses... la liste n'est pas exhaustive.

Nous sommes tous être concernés, particulièrement les personnes les plus investies dans le travail, diplômées et disposant de facultés intellectuelles importantes. L'encadrement est en 1^{ère} ligne.

La CFE Énergie a obtenu l'intégration du handicap psychique dans les derniers accords signés à EDF SA, ENEDIS et GRDF. Un exemple à suivre et renforcer dans les futurs accords.

Pour le salarié concerné, se faire reconnaître **RQTH** (*) est déjà un 1^{er} pas ; il peut ainsi bénéficier des dispositifs de l'accord.

Pour l'entreprise, même si la réalité n'est pas toujours simple à gérer, le handicap psychique doit être expliqué pour être démystifié.



Par des animations ludiques et conviviales, certains messages forts peuvent être passés dans les équipes de travail. Elles peuvent être complétées par des interventions plus longues sur le handicap psychique et le Burn-out.

(*) la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**

La CFE énergie est à votre disposition si vous souhaitez en savoir plus.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!**

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
contact@cfe-energies.com